

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-72

**OBJET : MANDAT SPECIAL SALON DES MAIRES**

L'an 2023, le 18 octobre à 18H30 , le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 11/10/2023 en SALLE PANORAMIQUE - HIPPODROME DE LA LOIRE - CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLÉ, Maire.

**Etaient présents :**

Daniel GUILLÉ, Thierry GADAIS, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Lydie RETAILLEAU, Alexia ROUSSEAU, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Patrice DRAIGNAUD, Guinard MARNE, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Karine DESVARD, Benoit LONGEON, Didier CHAUVIERE, Philippe MIKO

**Etaient excusés avec procuration :**

Yves-Marie DELANOE À Lydie RETAILLEAU  
Katell RABY À Franck CLOUET  
Anaïk FOURDILIS À Benoit LONGEON

**Etaient absents :**

Bruno FOUCHARD, Stéphanie MELOT, Aude JOUSSE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Pascal PHILIPPE

Désignation d'un secrétaire de séance : Guinard MARNE a été désigné secrétaire de séance,

Rapporteur : Daniel GUILLÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'article 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le budget primitif de l'exercice 2023 ;

**EXPOSÉ**

En application de l'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de confier un mandat spécial à :

- Monsieur Daniel GUILLÉ, Maire, et ses Adjoints pour leur participation à :
  - Salon des Maires du 21 au 23 novembre 2023 Portes de Versailles à Paris (75)

Les dépenses engendrées par ce mandat spécial seront remboursées sous réserve de la présentation des pièces justificatives correspondantes.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal :*

- **DECIDE** de confier le mandat spécial cité ci-dessus à Monsieur le Maire et ses Adjoints ;
- **APPROUVE** la prise en charge des dépenses liées à l'exercice de ce mandat spécial ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Le Maire  
**Daniel GUILLÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Par délégation du Maire,  
le 1<sup>er</sup> Adjoint  
**Thierry GADAIS**

